



**Rapport de la délégation parlementaire canadienne à la
58^e Conférence parlementaire du Commonwealth**

**Section canadienne de
l'Association parlementaire du Commonwealth (APC)**

Colombo, Sri Lanka

du 7 au 15 septembre 2012

Rapport

La délégation de la Section canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth (APC) qui a assisté à la 58^e Conférence annuelle de l'APC à Colombo, au Sri Lanka, du 7 au 15 septembre 2012, a l'honneur de présenter son rapport.

58^e Conférence de l'APC, Colombo, Sri Lanka

La conférence, organisée par le Parlement du Sri Lanka du 7 au 15 septembre, à Colombo, a réuni plus de 550 parlementaires et hauts fonctionnaires des parlements et assemblées législatives d'environ 170 pays, États, provinces, et territoires du Commonwealth faisant partie de l'Association parlementaire du Commonwealth (APC). Les participants ont reconnu, en particulier, le rôle que peut et doit jouer le monde en rapide croissance des médias sociaux dans la promotion des principes du Commonwealth en matière de bonne gouvernance démocratique, de développement équitable pour tous et de respect des droits de la personne et de la primauté du droit.

Ils ont souscrit à l'idée que le Commonwealth intervienne pour aider les pays qui ont à jongler avec un vaste éventail d'enjeux allant du chômage chez les jeunes au terrorisme, en passant par la plus grande représentation des femmes dans les postes décisionnels importants et le développement des économies dans les petits États.

La réunion, qui était présidée par l'honorable Chamal Rajapaksa, député et Président du Parlement sri-lankais et président de l'APC en 2012, a aussi été l'occasion de tenir la Conférence des petites sections, les 9 et 10 septembre, à l'intention des parlementaires issus de pays dont la population ne dépasse pas 500 000 habitants.

La Section canadienne était représentée par les délégués suivants : M. Russ Hiebert, député et président de la Section canadienne de l'APC; l'honorable Raynell Andreychuk, sénatrice; l'honorable David Smith, sénateur; M. Devinder Shory, député; M. Joe Daniel, député et M^{me} Elizabeth Kingston, secrétaire de direction.

Les délégués de la Section canadienne faisaient partie d'une délégation de 34 membres de la Région canadienne, qui comptait aussi des représentants des corps législatifs provinciaux et territoriaux.

À titre de représentant régional au comité exécutif (EXCO), le député Russ Hieber a participé aux réunions de l'EXCO, les 9 et 10 septembre 2012.

31^e Conférence des petites sections

Plusieurs délégués de la Région canadienne sont arrivés à temps pour participer à titre de délégués ou d'observateurs à la Conférence des petites sections. Voici les sujets qui ont été abordés en séance plénière pendant cette conférence :

- Assurer un examen parlementaire adéquat des affaires étrangères et des affaires du Commonwealth

- Les répercussions de l'économie parallèle sur la diversification de l'économie dans les petits États
- Stratégies pour améliorer la représentation des femmes dans les parlements des petits États
- Comment mesurer le progrès et le bien-être dans les petits États autrement que par le PIB

Première séance plénière : Assurer un examen parlementaire adéquat des affaires étrangères et des affaires du Commonwealth

La politique nationale est influencée par les enjeux mondiaux et les décisions internationales, d'où l'importance pour le parlement d'agir pour garantir l'ouverture du processus et délimiter les responsabilités de façon claire et concise, ont convenu les parlementaires représentant les petits parlements.

Il peut être difficile d'obtenir un consensus majoritaire auprès des partis représentés au parlement et cela peut retarder l'évolution des politiques. Les participants ont toutefois convenu que les législateurs doivent avoir leur mot à dire dans les accords internationaux, dès l'étape de la rédaction et non simplement au moment de la ratification.

Les participants ont convenu que de nos jours, les parlementaires sont habituellement peu au courant des interventions de leurs gouvernements en matière d'affaires étrangères, c'est pourquoi il faudrait que les parlements s'intéressent à de nouveaux aspects et ciblent davantage leurs examens actuels.

Les parlements exercent une influence limitée sur l'appareil exécutif et les organismes internationaux comme les Nations Unies (ONU) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Pourtant, les petits États sont appelés à signer des traités de l'OCDE et de l'ONU, même si l'examen de chaque traité international a pour effet d'épuiser leurs ressources. L'Association parlementaire du Commonwealth (APC) pourrait aider les petits parlements à examiner ces accords, à condition d'adopter des mesures pour faciliter l'échange d'information.

Des comités multipartites se concentrent en priorité sur les affaires étrangères et les affaires du Commonwealth avant que le parlement n'en soit saisi, à condition d'avoir l'expertise juridique et autre pertinente et de jouir du soutien administratif nécessaire. Certains ont aussi proposé que les pays ou États examinent les projets de traité sous l'angle de leurs répercussions sur la vie des citoyens.

Les petits territoires dépendants et administrations infranationales ont du mal à définir leur identité sur le plan international et à décider des questions devant faire l'objet d'un examen par leur parlement. Leur intervention dans les affaires étrangères est toutefois considérée comme essentielle à l'élaboration de politiques étrangères cohérentes pour toutes les parties.

Deuxième séance plénière : Les répercussions de l'économie parallèle sur la diversification de l'économie dans les petits États

Les participants ont appris que l'économie parallèle (EP) n'est régie par aucune règle et qu'elle est un phénomène commun aux pays développés et aux pays sous-développés. Les pays affichant un taux de chômage élevé seraient plus enclins que les autres à développer une économie parallèle florissante. L'EP englobe les jeux de hasard, la prostitution, les drogues illicites et le commerce non réglementé. Les participants ont convenu qu'il n'existe pas de solution unique au problème, si tant est que s'en soit effectivement un.

D'un point de vue individuel, lorsqu'il n'y a pas de travail, mais qu'il y a quand des besoins urgents à combler, le fait de priver les gens de la possibilité de gagner tant bien que mal leur vie risque même alourdir le fardeau de l'État, si ces gens décident de se tourner vers la criminalité.

Les participants à la session ont reconnu qu'il fallait faire preuve d'humanité et essayer de comprendre les causes sous-jacentes de l'EP. Les gouvernements doivent décider si l'EP est effectivement un problème. Si elle l'est, ils doivent tenter de l'intégrer à l'économie structurée grâce à des activités de sensibilisation et de formation, à des régimes fiscaux adaptés et à l'accès au crédit pour les petites entreprises. Le contexte est toutefois important et il n'existe pas de « solution universelle ».

Troisième séance plénière : Stratégies pour améliorer la représentation des femmes dans les parlements de petits États

Il faut changer le mode de fonctionnement des parlements et des partis politiques et la façon de travailler des femmes parlementaires en poste, si nous voulons accroître le nombre de femmes au sein des petits parlements, aux dires des participants à cette discussion.

Certains ont soutenu que l'intégration de l'égalité entre les sexes est essentielle au développement durable, à la bonne gouvernance, à la transparence et à la responsabilisation, et que les femmes peuvent agir comme catalyseurs et transformer les sociétés. Les parlements doivent donc mettre en œuvre des changements pour favoriser l'utilisation d'un langage non sexiste et l'adoption d'un comportement non antagoniste. D'autres ont proposé de créer des caucus parlementaires féminins ou des comités parlementaires sur l'égalité entre les sexes et aussi de nommer à tour de rôle des femmes et des hommes aux postes clés des assemblées législatives. D'autres encore ont plaidé en faveur de l'adoption d'heures de séances compatibles avec la vie de famille, de la création de garderies et de congés parentaux pour les parlementaires et de la mise en œuvre de programmes de sensibilisation aux disparités entre les sexes.

Les structures des partis politiques doivent évoluer pour assurer aux femmes une représentation plus équitable. Par exemple, il faudrait établir des quotas pour les femmes dans les listes de candidats aux élections. Les quotas fixés par les lois pour ce

qui est de la représentation des femmes pourraient servir de point de référence à cette fin. Le soutien des partis politiques à l'égard de l'intégration de l'égalité entre les sexes est jugé essentiel non seulement pour accroître le nombre de femmes élues, mais aussi pour recueillir le soutien des parlementaires à l'égard des réformes parlementaires et constitutionnelles nécessaires pour transformer l'institution qu'est le parlement en une institution non sexiste.

Les femmes déjà en poste devraient de toute urgence diversifier leurs priorités stratégiques de façon à y inclure l'économie, les finances, l'emploi, l'agriculture, les affaires étrangères et d'autres enjeux qui dépassent les questions liées à l'égalité entre les sexes. Les femmes parlementaires doivent être des sources d'inspiration pour inciter les gens à modifier leurs perceptions et les sensibiliser aux enjeux politiques et à la nécessité d'accroître le nombre de femmes occupant des sièges d'élus. Certains ont proposé d'offrir aux femmes des ateliers pour renforcer leurs capacités et de faire appel à des élus actifs et à la retraite pour vaincre la réticence des femmes à se lancer en politique active et pour encadrer les nouvelles venues.

Quatrième séance plénière : Comment mesurer le progrès et le bien-être dans les petits États autrement que par le PIB

Bien que le progrès et le bien-être soient considérés comme des termes subjectifs, parce que leur signification varie d'une personne à l'autre, ils sont généralement reconnus comme utiles pour décrire la qualité de vie d'une population. Les participants voient l'indice *Vivre mieux* de l'Organisation de coopération et de développement économiques comme la véritable mesure du niveau de développement d'un pays.

Le produit intérieur brut (PIB) n'est pas en soi un indice suffisant du progrès social, puisqu'il mesure la progression de l'économie et non celle de la société. Les participants ont convenu qu'il fallait chercher ailleurs que dans cet indice économique adopté dans les années 1930 pour mesurer le développement économique d'un pays et ainsi se faire une idée des progrès accomplis par une population dans toutes les sphères d'activité.

Selon la tendance mondiale, la performance d'un pays ne se mesure pas strictement en fonction de sa croissance économique, mais elle tient compte aussi du taux de pauvreté, du taux de chômage, du revenu disponible, des niveaux de scolarité, des ressources naturelles, de la pollution environnementale, de l'élimination des déchets et des loisirs.

Le PIB est un indice important à ne pas négliger. Mais il doit être pris en considération parallèlement à d'autres indices comme l'indice du développement humain, qui tient compte d'aspects comme l'alphabétisation, la santé, l'espérance de vie et le niveau de vie pour se faire une idée concrète des progrès d'un pays.

Réunion des Femmes parlementaires du Commonwealth

La réunion des Femmes parlementaires du Commonwealth a eu lieu le 12 septembre. Voici un résumé des discussions.

Existe-t-il vraiment un programme pour les femmes au parlement; dans la négative, pourquoi pas? Dans l'affirmative, quel devrait-il être?

Certaines participantes ont exprimé l'avis que l'idée d'un programme pour les femmes au parlement est en soi un facteur de marginalisation des femmes, tandis que d'autres ont soutenu qu'un tel programme est nécessaire en raison des inégalités sociales qui handicapent les femmes et restreignent la place qu'elles occupent dans l'arène politique.

L'idée d'un programme particulier en faveur des femmes a été rejetée parce qu'elle renforce la vision masculine selon laquelle les femmes ont besoin d'un traitement spécial en raison de leur manque de moyens et de capacités. L'égalité doit être atteinte au moyen de plans d'action stratégiques qui sont le fruit d'un effort concerté pour amorcer des changements dans les sphères sociales, économiques et politiques, plutôt qu'au moyen de mesures précises imposées à la société.

Des participantes ont rejeté l'idée selon laquelle la plupart des institutions, dont le parlement, sont créées par et pour des hommes, de sorte qu'il doit y avoir des mesures spéciales pour les femmes pour que les décisions prises par le parlement soient examinées sous l'angle de l'égalité hommes-femmes et soient sensibles aux disparités entre les sexes. Pour encourager les femmes à jouer un rôle influent dans la vie publique et faire en sorte que tous acceptent et reconnaissent ce rôle, il faut prévoir des mesures adaptées aux différents degrés de discrimination observés dans chaque pays.

Toutes les participantes se sont entendues pour dire que la représentation des femmes au parlement est un enjeu qui mérite une plus grande attention. La nécessité d'encourager la génération montante à participer activement à la vie politique et la présence de femmes dans des postes de direction à l'APC pour se porter à la défense du changement auront pour effet, espérons-le, de modifier l'attitude des hommes et des femmes à l'égard de l'égalité et du traitement équitable.

Cérémonies d'ouverture de la 58^e Conférence parlementaire du Commonwealth

Le 11 septembre 2013, Son Excellence Mahinda Rajapaksa, président de la République socialiste démocratique de Sri Lanka et vice-président d'honneur de l'APC, a officiellement ouvert la 58^e Conférence parlementaire du Commonwealth.

Comme le veut l'usage à la Conférence annuelle, le secrétaire général du Commonwealth, M. Kamallesh Sharma, et le secrétaire général de l'APC, M. William F. Shija, se sont adressés aux délégués après les cérémonies officielles. Ils s'en sont tenus tous deux aux thèmes généraux de la conférence, notamment la gouvernance parlementaire, la démocratie et le développement, et ont évoqué les années de coopération étroite entre l'APC et le Secrétariat pour les pays du Commonwealth sur des questions et des préoccupations communes.

Les délégués canadiens ont participé aux ateliers suivants :

- Renforcer les générations futures en leur donnant accès à la santé, à l'éducation et à la formation professionnelle
- Le Commonwealth devrait-il créer un poste de commissaire à la démocratie, à la primauté du droit et aux droits de la personne?
- La politique et l'élaboration d'une constitution, le rôle des parlements vis-à-vis du peuple
- Assurer un examen parlementaire adéquat des affaires étrangères et du Commonwealth
- Le rôle des parlementaires dans la résolution des conflits et la consolidation de la paix
- Encourager les partis politiques à adopter une gouvernance davantage axée sur la problématique homme-femme
- Le terrorisme – Une menace pour la démocratie, la paix et la sécurité
- S'attaquer au chômage chez les jeunes

Atelier A : Renforcer les générations futures en leur donnant accès à la santé, à l'éducation et à la formation professionnelle

Les réalisations accomplies par le Sri Lanka dans les domaines de la santé et de l'éducation de la population, qui sont à l'origine des indices que l'on dit parmi les meilleurs de la région de l'Asie du Sud et qui placent le pays presque à égalité avec les pays développés, ont été mises en évidence au cours de cet atelier.

L'intervention directe de l'État et ses investissements massifs pour offrir l'accès gratuit aux soins de santé et à l'éducation ont été cités au nombre des principales raisons à l'origine des réalisations du Sri Lanka. Le suffrage universel, dont se prévalent les Sri-Lankais depuis 1931, leur a permis d'obtenir auprès des gouvernements successifs différents avantages dans ces domaines. L'intervention de l'État dans la distribution alimentaire depuis la Deuxième Guerre mondiale a également été citée comme un facteur qui a contribué aux réalisations du Sri Lanka dans ces secteurs vitaux.

Les délégués se sont dits vivement intéressés à tirer des leçons de l'expérience du Sri Lanka dans ces domaines et à partager cette expérience, puisque les politiques de ce pays ont en plus contribué au faible taux de chômage, aux très faibles taux de mortalité infantile et maternelle, au taux d'alphabétisation des adultes de 98 % et à la croissance économique soutenue qui se maintient autour de 6 % ces dernières années.

Atelier B : Le Commonwealth devrait-il créer un poste de commissaire à la démocratie, à la primauté du droit et aux droits de la personne?

Les valeurs fondamentales du Commonwealth, telles qu'elles sont exposées dans la Déclaration de Harare de 1991, sont la paix, la démocratie, le développement économique mondial, la primauté du droit et la liberté des citoyens devant la loi. La mise en œuvre de ces valeurs exige une bonne intendance et les participants se sont penchés sur la question de savoir quelle forme devrait prendre cette intendance au sein du Commonwealth.

Certains ne voient pas la nécessité de créer un poste de commissaire aux droits de la personne, et sont d'avis qu'un tel poste ferait inutilement double emploi avec le travail des Nations Unies et d'autres entités, en plus de nuire aux affaires internes des États membres.

D'autres affirment au contraire que le poste est essentiel au rôle de l'APC de jouer son rôle, puisque c'est un moyen de protéger ses membres et de leur permettre d'exprimer leurs points de vue en tant que citoyens et parlementaires sans crainte de représailles ou de sévices.

Si certains sont d'accord avec le principe d'un poste de commissaire, d'autres envisagent l'établissement d'une commission composée de représentants d'États membres de l'APC. Finalement, il n'y a aucun consensus sur la question.

Atelier C : • La politique et l'élaboration d'une constitution, le rôle des parlements vis-à-vis du peuple

Il est essentiel de tenir des consultations en bonne et due forme avec la population pour donner à une constitution la légitimité voulue pour que l'entité élue représente la population, et il incombe au Parlement de veiller à ce que la constitution fasse écho à l'opinion exprimée par la population, ont convenu les participants à cet atelier.

Au moment de discuter de quelques-unes des mesures essentielles à la bonne marche du processus constitutionnel, les participants ont aussi convenu que les constitutions peuvent parfois nécessiter des mises à jour ou des révisions pour rester au diapason du développement social. Ainsi, bien des pays du Commonwealth peuvent être confrontés à ce problème, parce que leurs constitutions originales ont été rédigées au moment où ils ont acquis leur indépendance et se sont affranchis du pouvoir colonial.

Certains participants ont fait valoir les avantages d'inclure des droits sociaux et économiques (comme le droit à l'éducation ou à l'emploi) dans les constitutions, tandis que d'autres ont exprimé des réserves au sujet de la façon dont ces droits pourraient être appliqués et ont plutôt exprimé l'avis que ces droits devraient être exprimés comme des idéaux à atteindre.

Étant donné le rôle joué par les parlements dans le processus constitutionnel, les participants ont discuté des mérites des différents systèmes électoraux pour ce qui est

de veiller à ce que les parlements soient à l'image de la société qu'ils ont pour mandat de représenter, notamment des avantages et des inconvénients d'avoir une chambre haute et une chambre basse et de fixer des quotas pour assurer la représentation des femmes au sein des parlements.

Atelier D : Assurer un examen parlementaire adéquat des affaires étrangères et du Commonwealth

La sénatrice Raynell Andreychuk, en tant que représentante désignée, a participé à cet atelier.

Les participants reconnaissent la complexité de traiter des affaires relevant de la politique étrangère dans les pays du Commonwealth, compte tenu en particulier du fait que ces questions ont toujours été du ressort exclusif de l'organe exécutif du gouvernement, la participation du parlement étant plutôt limitée.

Toutefois, étant donné la nouvelle tendance à favoriser la diplomatie parlementaire et la conscientisation croissante des citoyens à l'importance de la transparence et de la responsabilisation, les participants qui ont pris la parole à l'atelier ont exhorté l'Association parlementaire du Commonwealth à continuer de renforcer les moyens dont disposent les assemblées législatives pour démontrer leurs compétences en matière de politique étrangère.

La politique étrangère est l'expression des intérêts nationaux d'un pays et devrait, en conséquence, refléter les aspirations du peuple, qui est lui-même souverain. On ne saurait trop insister sur l'utilité de faire participer les parlementaires, à titre de représentants du peuple, aux décisions touchant la politique étrangère.

Les participants à l'atelier ont indiqué qu'il fallait impérativement repositionner les structures parlementaires, comme les comités permanents ou spéciaux, pour répondre efficacement aux exigences de la diplomatie parlementaire par le biais d'un examen parlementaire minutieux.

Ils ont aussi pris note de l'écart entre les États membres développés et les États membres en développement pour ce qui est de l'examen parlementaire, en particulier lorsqu'il est question de politique étrangère, et ont exhorté les participants à partager leurs connaissances et leurs expériences en matière de pratiques exemplaires afin de stimuler le changement.

Atelier E : • Le rôle des parlementaires dans la résolution des conflits et la consolidation de la paix

« De par sa nature même, le Parlement discute d'intérêts et d'avis divergents à un endroit à la fois. »

Le député Devinder Shory, en tant que représentant désigné, a participé à cet atelier.

Les parlementaires doivent chercher à aller au-delà du dialogue pour renforcer les institutions nationales et les Parlements. C'est là un élément clé du rôle essentiel qu'ils jouent dans la résolution et la prévention des conflits, ont fait valoir les participants qui ont pris la parole au cours de cet atelier.

Les participants s'entendent généralement pour dire que la précieuse expérience des parlementaires pour favoriser la compréhension entre les collectivités devrait être exploitée à l'échelle nationale et internationale pour exprimer des griefs, régler des différends et prévenir des conflits, de même que pour réconcilier les forces en présence afin de mettre fin aux conflits et d'empêcher qu'ils n'éclatent de nouveau. Les parlementaires doivent toutefois aller au-delà du dialogue sur la facilitation pour veiller à la création ou au maintien en place d'institutions capables d'instaurer une société juste et équitable pour tous.

Parmi les mesures institutionnelles à prendre, il faudra en premier lieu procéder à une réforme parlementaire et électorale pour veiller à ce que toutes les collectivités soient pleinement représentées et entendues au sein de la principale tribune politique du pays – et perçoivent qu'elles le sont. Les parlements doivent aussi être renforcés de façon à pouvoir légiférer et tenir l'organe exécutif responsable de ses actes avec efficacité, en toute transparence et dans l'intérêt de tous les pans de la société.

Les participants à l'atelier ont souligné que les parlements doivent aussi faire campagne pour dépolitiser et renforcer les autres institutions comme l'appareil judiciaire, la police et les forces de sécurité. Des commissions comme celles visant à prévenir la corruption et à protéger les droits de la personne doivent être établies ou renforcées. Toutes ces institutions doivent faire l'objet d'une surveillance afin de veiller à ce qu'elles respectent la primauté du droit et soient exemptes de tout parti-pris politique ou communal.

Atelier F : • Encourager les partis politiques à adopter une gouvernance davantage axée sur la problématique homme-femme

La place des femmes au sein des parlements et des assemblées législatives a beaucoup progressé ces dernières années grâce aux politiques d'action positive, aux changements culturels et sociaux en faveur d'une plus grande représentation des femmes et aux femmes qui ont appuyé leurs consœurs pour les encourager à accepter des rôles de direction, ont convenu les participants à l'atelier.

L'adoption d'une gouvernance davantage axée sur la problématique homme-femme pose cependant encore des défis et à cet égard, les participants à l'atelier ont relevé un éventail de stratégies pour l'avenir, qui concernent tout particulièrement les partis politiques. Ceux-ci devraient mettre au point des moyens officiels et officieux pour promouvoir l'égalité hommes-femmes, soutenir les femmes occupant des postes de direction et évaluer les politiques en fonction de critères de nature à promouvoir l'égalité entre les sexes.

Tous les membres de la collectivité, y compris les hommes occupant des fonctions politiques, devraient mettre la main à la pâte pour veiller à ce que l'égalité entre les

sexes ne soit pas perçue comme un « enjeu féminin », mais comme une condition préalable fondamentale à la démocratie, au développement et à la diversité.

Un soutien actif devrait être offert aux femmes occupant des postes de direction par-delà les clivages politiques, grâce au mentorat, à la formation et à la mise en œuvre de politiques pour parvenir à l'égalité entre les sexes. Certains participants à l'atelier ont aussi défendu l'idée qu'il fallait sensibiliser les collègues parlementaires et la collectivité dans son ensemble aux avantages globaux que peut procurer la présence de femmes dans des postes décisionnels.

Atelier G : Le terrorisme – Une menace pour la démocratie, la paix et la sécurité

Les mesures préventives de lutte au terrorisme doivent prendre en considération la justice sociale distributive et mettre en œuvre des politiques nationales pour remédier au sentiment d'aliénation et de dénuement, ont affirmé les participants qui ont pris la parole lors de cet atelier. L'injustice sociale et la haine doivent être combattues à tous les niveaux et des registres doivent être créés pour y inscrire les noms des maîtres religieux approuvés, de façon que seules les bonnes idéologies soient enseignées. Le terrorisme doit être abordé dans une perspective multidimensionnelle. Les pays fautifs doivent être isolés et il faut leur bloquer l'accès au financement et aux ressources.

Les parlementaires doivent tendre la main à la collectivité et approfondir leur relation avec les citoyens. En tant que dirigeants, ils doivent protéger le monde contre l'idéologie terroriste en propageant des messages positifs, en assurant une bonne gouvernance et en mettant leur passion au service de la lutte contre le terrorisme.

Les participants à l'atelier ont souligné que les terroristes sont devenus très créatifs lorsqu'ils utilisent Internet pour passer leur message. En 2002, il y avait 202 sites Web; aujourd'hui, il y en a plus de 300. Les futurs adeptes sont appâtés et recrutés à distance via Internet. Les sites Web faisant la promotion de l'idéologie terroriste et des instruments de terreur devraient être interdits et les terroristes, tenus de répondre de leurs actes. Le cyberterrorisme est aussi devenu une réelle menace pour les gouvernements. La lutte au terrorisme pourrait obliger à suspendre certains droits et libertés des citoyens, ont laissé entendre certains participants.

À moins qu'elle ne produise les fruits de la liberté, la démocratie perd son sens. Dans notre quête pour mettre en place une démocratie, une paix et une sécurité dignes de ce nom, le terrorisme représente un énorme obstacle. Son action se répercute sur la démocratie et bouleverse la vie des gens et elle doit être dissociée de toute religion.

Atelier H : S'attaquer au chômage chez les jeunes

Dans bien des pays, le chômage chez les jeunes est un problème de plus en plus préoccupant qui justifie une intervention intense et rapide, qui doit prendre appui sur un plan d'action gouvernemental d'application systématique et nationale, dont le point de départ est le système d'éducation. Les programmes d'enseignement et de formation doivent être conçus de façon à rendre les gens aptes à travailler dans les secteurs public et privé.

Il faut aussi s'attaquer au chômage élevé chez les jeunes femmes puisqu'il importe que celles-ci aient des possibilités d'emploi égales à celles de leurs homologues masculins.

Pour être productifs, les jeunes doivent avoir accès à l'enseignement supérieur dans les domaines technique et technologique. Par ailleurs, l'information sur le marché du travail en ce qui concerne les perspectives d'emploi devrait être facilement accessible à tous les jeunes.

L'emploi dans le secteur agricole a aussi été mis en relief. La contribution à la productivité nationale émanant de ce secteur est très élevée et plus de gens pourraient y trouver un emploi.

Il importe de se concentrer sur les effets du sous-emploi et du chômage. Dans certains pays, la plupart des jeunes aspireraient, dit-on, à des emplois dans la fonction publique et lorsque celle-ci est incapable de les accueillir, ces jeunes deviennent frustrés. Les jeunes en quête d'emploi après leurs études pourraient être engagés comme bénévoles jusqu'à ce qu'ils trouvent un emploi.

Séance plénière de clôture : Le rôle des médias sociaux dans la politique moderne

Le député Russ Hiebert a participé à la séance plénière de clôture.

Les parlements, les parlementaires, les gouvernements et les partis politiques doivent mettre à profit les médias sociaux, étant donné que ce sont des outils extrêmement efficaces pour faire participer les citoyens à l'élaboration des politiques publiques et à la formation des gouvernements et les tenir au courant à ce sujet. Tous ces groupes doivent cependant élaborer des stratégies pour composer avec le vaste éventail d'effets positifs et négatifs de ces médias, dont l'utilisation se répand à une vitesse fulgurante, ont soutenu des participants à la séance plénière de clôture.

Les effets positifs de différentes formes de médias sociaux ont été exposés, étant donné que les participants consignent une bonne part de leurs incursions dans une partie ou la totalité des médias sociaux. Ces médias peuvent renforcer l'autonomie du public parce qu'ils sont beaucoup plus rapides, moins coûteux et plus omniprésents que les autres moyens de communication. Ils encouragent le pluralisme, rejoignent davantage les jeunes que les autres médias et encouragent une plus grande participation, responsabilisation et transparence.

Les parlementaires peuvent se servir de leur statut de « célébrité » dans des médias comme Facebook et Twitter pour intéresser les gens à la politique et aux enjeux politiques. Les médias sociaux se sont avérés efficaces pour recueillir des fonds lors de campagnes électorales, en particulier pour encourager les petites contributions de la part d'électeurs à titre individuel.

Les délégués ont cependant fait remarquer que les médias sociaux ne peuvent pas à eux seuls changer le monde, et il importe que les institutions et les personnes œuvrant

dans l'arène politique apprennent à faire une distinction entre l'utilisation à bon escient et à mauvais escient. L'absence de contrôle sur ce qui est diffusé sur les médias sociaux fait en sorte que les messages peuvent comporter des affirmations trompeuses ou manipulatrices ou des renseignements erronés. Les lecteurs peuvent aussi être inondés d'information sans fondement et non pertinente, de sorte que les véritables messages et comptes rendus politiques leur échappent et qu'ils n'ont pas la capacité de traiter toute cette information.

Les médias sociaux peuvent être utilisés pour fomenter des troubles sociaux, comme cela s'est produit au Royaume-Uni en 2011. Ils ne sont pas encore accessibles dans les pays en développement, et même dans les pays où l'accès à Internet en milieu urbain est fiable, ils ne sont pas facilement accessibles aux citoyens des régions rurales et aux pauvres.

Les participants à l'atelier ont toutefois souligné que les médias sociaux sont des sources d'information tellement puissantes, efficaces et peu coûteuses que les problèmes entourant leur utilisation ne devraient pas empêcher les parlements et les parlementaires de trouver des façons efficaces de s'en servir pour informer de façon responsable les jeunes et, ce faisant, leur enseigner comment faire une distinction entre la bonne et la mauvaise information.

Les rapporteurs ont fourni des comptes rendus de chaque session de travail. Les rapports complets sur les ateliers de la 58^e Conférence de l'APC, desquels certaines parties du présent rapport ont été tirées, sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.cpahq.org> (en anglais seulement).

En conclusion, les délégués souhaitent exprimer leur gratitude à la Direction de la recherche parlementaire de la Bibliothèque du Parlement pour les excellents documents d'information qu'elle a préparés à leur intention. De même, la délégation est grandement reconnaissante pour l'aide extraordinaire qu'elle a reçue de la part du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international avant le départ pour le Sri Lanka, de même que du haut-commissaire du Canada par intérim et du personnel du Haut-Commissariat du Canada, une fois qu'elle a été rendue sur place pour assister à la conférence.

Respectueusement soumis,

M. Joe Preston, député

Président de la Section canadienne de

l'Association parlementaire du Commonwealth (APC)

Dépenses de voyage

ASSOCIATION	Section canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth (APC)
ACTIVITÉ	58 ^e Conférence parlementaire du Commonwealth
DESTINATION	Colombo, Sri Lanka
DATES	Du 7 au 15 septembre 2013
DÉLÉGATION	
SÉNAT	L'hon. Raynell Andreychuk, sénatrice L'hon. David Smith, sénateur
CHAMBRE DES COMMUNES	M. Russ Hiebert, député M. Devinder Shory, député M. Joe Daniel, député
PERSONNEL	Elizabeth Kingston
TRANSPORT	15 257,45 \$
HÉBERGEMENT	5 703,19 \$
HOSPITALITÉ	277,79 \$
INDEMNITÉS JOURNALIÈRES	1 835,91 \$
CADEAUX OFFICIELS	190,75 \$
DIVERS / FRAIS D'INSCRIPTION	1 635,05 \$
TOTAL	24 900,14 \$